



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_11_87

Date de convocation du conseil : **31 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **23**

Nombre de votants : **26**

Absents excusés :

Objet : **Remboursement de frais engagés par les gardes particuliers**

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle.

Secrétaire de séance : Madame BLANDINEAU Annette

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que M. et Mme NIORD, gardes particuliers de la commune, ont avancé, sur leurs deniers personnels, un montant de 182,76 €, dans le cadre de leurs fonctions, pour l'achat de deux vestes Softshell bleues de garde communal.

Il convient donc de leur rembourser ce montant qui sera imputé au compte 60636 du Budget Principal 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à ce remboursement dont les crédits seront prélevés à l'article 60636 – Habillement et Vêtements de travail – du budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/11/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 12/11/2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

